

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1139

4 mai 2012

SOMMAIRE

Achilles Holdings 2 S.à r.l.	54636	INM Luxembourg S.à r.l.	54638
Alcentra S.à r.l.	54659	Invista European Real Estate Trust SICAF	54658
Allegro Investment Corporation S.A.	54668	JMW Luxembourg S.A.	54659
Barsac Investment S.à r.l.	54640	JMW Luxembourg S.A.	54631
Belfil S.A.	54671	Kani Lux Holdings S.à r.l.	54672
Blade Luxembourg S.à r.l.	54672	Kapellen S.à r.l.	54668
CETREL S.A.	54637	LIST Société Anonyme	54659
Cinven Cable Investments S.à r.l.	54636	LIST Société Anonyme	54660
CLDF Management S. à r.l.	54671	L&L Luxury Goods S.A.	54661
CLS Luxembourg S.à r.l.	54650	Lux Signalisation S.à r.l.	54671
Community Link S.A.	54672	Luxtim Sàrl	54666
Coroma S.A.	54653	MGP Craven JV S.à r.l.	54636
Coroma S.A.	54636	MGP Malthazar S.à r.l.	54654
Dalton Investment Holding S.A.	54649	Motorway-Luxembourg S.A.	54661
Distributeurs Jeux Automatiques S.à r.l.	54638	OIRP Investment 7 S.à r.l.	54667
Drake Invest S.A.	54655	Otto Colmesch G.m.b.H.	54672
Droffic Investments S.A.	54637	Profiline Renovations Sàrl	54652
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA So- ciété à responsabilité limitée	54637	Queensgate Investments Fund I	54626
Frohboesestrasse S.à r.l.	54662	Resyack S.A.	54630
Gemarpa S.A.	54664	SBR Holdings S.à r.l.	54667
Green Tec Europe	54637	Teal Brackmills S.à r.l.	54659
Heddon 4 S.à r.l.	54640	Teal Hams Hall S.à r.l.	54659
Heddon 7 S.à r.l.	54655	Telex S.à r.l.	54630
HHH S.A.	54660	The Way S.A. SPF	54667
ING Investment Management Luxem- bourg S.A.	54655	Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.	54668
		WATAMAR & Cie S.A.	54668

Queensgate Investments Fund I, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.648.

— STATUTS

Extraits

1. L'Associé responsable solidairement. Queensgate Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Luxembourg ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Associé Gérant Commandité").

2. Le nom, L'objet social et Le siège social.

(i) Le nom de la Société est "Queensgate Investments Fund I",

(ii) L'objet de la Société est de gérer l'investissement d'un Investisseur (Investor) conformément aux Règles d'Investissement (Investment Policy) et, plus particulièrement, mais sans s'y limiter, d'identifier, rechercher et négocier des opportunités d'investissement et réaliser les Investissements dans des Actifs Pan-européens Immobiliers (Pan European Real Estate Assets) (à l'exclusion de la Russie). La Société agissant au travers de l'Associé Gérant Commandité (General Partner), du Conseiller en Investissement (Investment Adviser) (si ce dernier est mandaté pour agir pour le compte de la Société) ou de toute autre personne mandatée pour agir pour le compte de la Société peut conclure, exécuter ou réaliser tout contrat ou engagement et exercer toute activité ou transaction qui peut être nécessaire ou conseillée afin de réaliser les objectifs et l'objet social, à condition que ces activités ou transactions entrent dans le champ d'application des Règles d'Investissement.

(iii) Le siège social de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg ou en tout autre lieu à Luxembourg où l'Associé Gérant Commandité peut décider d'établir la Société en temps voulu.

3. La gérance et Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs et capacités les plus larges pour agir pour le compte de la Société, sous réserve de toute restriction ou disposition contenue dans le Contrat de Société (Limited Partnership Agreement) et conformément aux Règles d'Investissement (Investment Policy), et pour engager la Société aux fins de:

a. identifier, évaluer et négocier les opportunités d'investissement, préparer et approuver les contrats d'investissement et souscrire (ou accepter de souscrire), acheter, ou acquérir, uniquement ou avec d'autres Investissements (Investments) entrant dans le champ d'application des Règles d'Investissement, et vendre, échanger, ou autrement disposer d'Investissements pour le compte de la Société, et conclure des contrats d'investissement pour le compte de la Société (en nom propre ou au travers d'un mandataire ou d'un avocat) et, si nécessaire, donner des garanties ou des indemnités afférentes à de telles acquisitions, ventes, échanges ou toute autre disposition dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire (Net Asset Value) de la Société. Les garanties et indemnités afférentes aux Investissements seront généralement accordées par des sociétés de détention (Spécial Purpose Vehicle - SPVs) constituées pour les besoins de ces Investissements, en lieu et place de la Société;

b. établir et financer toute Filiale (Subsidiary) afin de réaliser au travers de Filiales un ou plusieurs Investissements;

c. fournir ou procurer l'accès à des bureaux, ou équipements de travail à même de permettre ou faciliter la gestion des affaires de la Société;

d. accepter les soumissions et demander à la Société d'admettre des Associés Commanditaires potentiels et émettre des Appels de Capitaux (Drawdown Notices), accepter les Engagements (Commitments) des Associés (Partners) et recevoir tous les fonds et autres apports à la Société, conformément aux dispositions du présent Contrat de société;

e. prélever des montants des Comptes Bancaires Séparés (Separate Bank Accounts) conformément au Contrat de Société;

f. conclure, réaliser et exécuter les contrats, accords et toute autre transaction, donner toutes les garanties afférentes à des Investissements ou à des investissements potentiels, et prendre toutes les mesures ou actions qui peuvent être nécessaires ou conseillées ou qui peuvent être accessoires à la gestion des affaires de la Société;

g. souscrire, à toutes fins utiles, au travers d'entités détenues par la Société des emprunts assortis ou non de sûretés, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité, et selon les modalités prévues par l'Associé Gérant Commandité; afin de réaliser ces opérations de faire, émettre, accepter, endosser, réaliser des billets à ordre, contrats, effets de commerce, mandats, garanties, déclaration de non cessation des paiements, et afin d'en garantir le paiement d'accorder toute hypothèque, privilège, cession, nantissement ou toute autre sûreté sur tout ou partie des Actifs de la Société (Partnership Assets) (ou, le cas échéant de demander à la Société d'accorder elle-même une telle sûreté agissant au travers de l'Associé Gérant Commandité), étant cependant entendu que le montant total d'un tel emprunt ne pourra dépasser 85% de la

valeur de l'investissement afférent au titre de chaque transaction. Pour écarter tout doute, l'Associé Gérant Commandité ne pourra souscrire de tels emprunts au niveau de la Société;

h. engager ou se défendre contre toute action en justice ou litige relatif à la Société ou aux Actifs de la Société;

i. établir les registres et livres de comptes au nom et pour le compte de la Société au siège de la Société ou à son centre principal d'activité et autoriser tout Associé ainsi que ses représentants à accéder, raisonnablement, en temps raisonnable, sous réserve d'un préavis raisonnable, afin d'inspecter et de vérifier, et de réaliser des copies des registres et des livres de comptes, étant entendu que l'Associé rembourse à l'Associé Gérant Commandité toutes les dépenses raisonnablement engagées et afférentes à cette inspection et la réalisation de ces copies;

j. ouvrir des comptes bancaires, au nom et pour le compte de la Société, maintenir et utiliser de tels comptes, établir des ordres de paiements et autres ordres (y compris toutes les instructions de paiement conformément à l'article 4.3) aux banques ou au dépositaire (Custodian) en rapport avec ces comptes, recevoir et payer sur de tels comptes les Apports en Numéraire (Capital Contributions), revenus des investissements ou toute autre somme d'argent provenant des Portefeuilles (Portfolio) d'investissement ou de la cession de ces derniers et de tout autre revenu de la Société;

k. faire des Distributions (Distributions) aux Associés conformément au Contrat de Société;

l. payer ou demander à la Société de payer tous montants dus de l'impôt dont l'Associé Gérant Commandité, le Conseil en Investissement (Investment Adviser), toute Affilié (Associate) ou la Société est redevable pour le compte d'un Investisseur ou de la Société ou tout montant de l'impôt qu'un Investisseur ou la Société a du payer au nom de l'Associé Gérant Commandité, du Conseiller en Investissement, de tout Affilié ou de la Société étant entendu que l'Associé Gérant Commandité doit d'abord notifier audit Investisseur un tel risque d'imposition et prendre toute mesure raisonnablement disponible afin de s'assurer que le montant d'imposition réclamé est bien dû, aux frais dudit Investisseur;

m. accorder ou de payer les Indemnités (Indemnities) conformément à l'article 11.2;

n. payer tous les frais et dépenses prévus à l'article 5 à condition que ces derniers relèvent de l'objet de la Société, et se prémunir contre tout risque ou obligation présent ou futur prévisibles;

o. procéder aux évaluations périodiques des Actifs de la Société (Partnership Assets) et fournir tous les rapports et les évaluations aux Associés conformément à l'article 10;

p. admettre de Nouveaux Investisseurs (Subsequent Closing Investors) dans la Société conformément à l'article 2.7;

q. engager tout mandataire indépendant, évaluateur, avocat, comptable, dépositaire, administrateur, agent de transfert, agent de paiement et de collecte et tout autre conseiller financier ou consultants qui peuvent être nécessaires ou conseillés pour les affaires de la Société afin de réaliser ou d'aider à la réalisation des activités prévues à l'article 4.3, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité doit faire preuve de précautions raisonnables dans la sélection, la nomination et le contrôle des agents;

r. faire enregistrer et publier tous les avis, déclarations et autres documents pour les besoins de la constitution de la société ou qui sont afférents à tout changement concernant la Société en application de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales (1915 Companies Law);

s. placer ou investir les montants appelés ou perçus (selon le cas) sur des comptes courants au nom de la Société ou du Dépositaire ou dans des obligations du trésor, ou dans tous instruments du marché monétaire selon ce que l'Associé Gérant Commandité décide, en attendant de procéder aux appels de capitaux aux fins d'Investissements, de répondre aux obligations de la Société, de rémunérer la part de l'Associé Gérant Commandité (General Partner's Share) ou en attendant les distributions conformément au Contrat de Société;

t. communiquer avec les Associés et leur communiquer ce qu'il lui semble utile en temps voulu;

u. acquérir, détenir, gérer toute entreprise (à Luxembourg ou à l'étranger) détenue par la Société pour la réalisation des Investissements;

v. souscrire tout contrat d'assurance approprié ou souhaitable pour les besoins de l'objet social;

w. faire des choix ou prendre des décisions concernant tout sujet selon les lois fiscales des juridictions concernées et contracter tout accord sur ce sujet avec les autorités fiscales concernées;

x. conclure pour le compte de la Société et afin d'engager la Société le Contrat de Conseil en Investissement (Investment Advisory Agreement) avec le Conseiller en Investissement à condition de respecter les dispositions du Contrat de Société relatives à la Société, et, en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de représenter la Société dans ses négociations avec le Conseiller en Investissement, pour la protection des Actifs de la Société, ou sur tout autre sujet; et

y. passer tous les actes requis de l'Associé Gérant Commandité par le présent Contrat de Société ou qui sont nécessaires ou souhaitables selon l'Associé Gérant Commandité, conformément à ses pouvoirs et aux dispositions du Contrat de Société.

4. Le capital social. Le capital social est de cent livres sterling (GBP 100) représenté par cent (100) Parts (Interests) d'Associé Commanditaire.

5. La désignation de l'Associé Commanditaire et de ses apports.

(i) L'Associé Commanditaire est le suivant: Queensgate Carry Partner, une société en commandite simple constituée et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de

Luxembourg, dûment représentée par Queensgate Carry Partner GP Coop S.A., une société coopérative organisée comme une société anonyme constituée et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité (l'"Associé Commanditaire").

(ii) L'Associé Commanditaire souscrit cent (100) Parts d'Associé Commanditaire pour un montant de cent livres sterlings (GBP 100) représentant sa participation (Interest) dans la Société.

6. Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir.

(i) La date à laquelle la société est constituée est le cinq mars de l'an deux mille douze (5 mars 2012).

(ii) La Société sera dissoute à la date du sixième anniversaire de la Date de Première Clôture (First Closing Date), sauf extension du terme de la Société.

QUEENSGATE INVESTMENTS FUND I

a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé - FIS/S1F) organised as an investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe -SICAF) in the form of a limited liability partnership (société en commandite simple -SCS)

Registered office:

20, rue de la Poste

L-2346 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg

(The "Partnership")

Excerpts

1. Member who is jointly and severally liable. Queensgate Investments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which is pending with the Luxembourg register of trade and companies (the "General Partner").

2. Name, Purpose and registered office of the Partnership.

(i) The name of the Partnership is "Queensgate Investments Fund I",

(ii) The purpose of the Partnership is to carry on the business of an Investor in accordance with the Investment Policy and, in particular, but without limitation, to identify, research and negotiate investment opportunities and make Investments in Pan-European Real Estate Assets (excluding Russia). The Partnership acting through the General Partner, the Investment Adviser (if authorised on behalf of the Partnership) or other persons authorised on behalf of the Partnership may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives, provided that any such activities and transactions fall within the scope of the Investment Policy.

(iii) The place of central administration of the Partnership shall be at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the General Partner shall from time to time determine.

3. Management and General Partner's powers. The General Partner shall have full power and authority, on behalf of the Partnership, subject always to any relevant restrictions and provisions of this Agreement and consistent with the Investment Policy and so as to bind the Partnership thereby:

a. to identify, evaluate and negotiate investment opportunities, to prepare and approve investment agreements and to (or to agree to) subscribe, purchase or otherwise acquire, alone or together with others Investments falling within the Investment Policy, and to sell, exchange or otherwise dispose of Investments for the account of the Partnership, and to enter into investment agreements or execute investment agreements on behalf of the Partnership accordingly (in each case, whether personally or through an attorney or other agent) and, where appropriate, to give warranties and indemnities in connection with any such acquisition, sale, exchange or other disposal within the limit of the Net Asset Value of the Partnership. Warranties and indemnities in relation to Investments will generally be given by transactional SPVs established in relation to Investments rather than by the Partnership;

b. to establish and finance any Subsidiary to enable it to effect one or more Investments;

c. to provide or procure the provision of office facilities and office and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Partnership;

d. to accept applications by and require the Partnership to admit prospective Limited Partners and to issue Drawdown Notices and accept Commitments from the Partners and to receive all income and other Partnerships arising, all in accordance with the provisions of this Agreement;

e. to draw down amounts from the Separate Bank Accounts pursuant to this Agreement;

f. to enter Into, make and perform such contracts, agreements and other undertakings and to give such guarantees in connection with Investments or proposed Investments and to do all such other acts or things as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Partnership;

g. to borrow money through an entity owned by the Partnership for any purpose, on a secured or unsecured basis, at the discretion of the General Partner, and as determined by the General Partner and in connection therewith to make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange, powers of attorney, guarantees and evidences of indebtedness and to secure the payment thereof by mortgage, charge, pledge or assignment of or security interest in all or any part of the Partnership Assets (or in each case to direct the Partnership acting through the General Partner to do so itself), provided, however, that any such borrowing shall not in the aggregate exceed a 85% loan relative to the value of the related Investment on a deal-by-deal basis. For the avoidance of doubt the General Partner shall not be entitled to borrow money at the Partnership level;

h. to commence or defend litigation that pertains to the Partnership or to any of the Partnership Assets;

i. to maintain records and books of account of and in the name of the Partnership at the Partnership's or its own principal place of business and to allow any Partner and its representatives reasonable access thereto at any reasonable time, subject to having to give reasonable notice, for the purpose of inspecting the same and make copies thereof provided that such Partner shall reimburse to the General Partner any reasonable expenses incurred by the General Partner in connection with such inspection and copy making;

j. to open accounts with banks, for and in the name of the Partnership, maintain such accounts, give payment and other instructions (including instructions in respect of the payments referred to below in this clause 4.3) to banks or to the Custodian in respect of such account and receive and pay into such accounts Capital Contributions, investment income or other sums arising from or on the disposal of Portfolio investments and any other income of the Partnership;

k. to make Distributions to the Partners in accordance with the terms of this Agreement;

l. to pay or direct the Partnership to pay all amounts of taxation for which the General Partner, the Investment Adviser, any Associate or the Partnership is liable on behalf of any Investor or the Partnership or any amount of taxation in respect of which any Investor or the Partnership has been assessed in the name of the General Partner, the Investment Adviser, such Associate or the Partnership provided that the General Partner shall first give notice to such Investor of such liability to taxation and shall use its reasonable endeavours at the expense of such Investor to ensure that the amount assessed is in fact due;

m. to grant and make payments in respect of Indemnities in accordance with clause 11.2;

n. to pay all of the fees and expenses referred to in clause 5 to the extent specified therein as being the responsibility of the Partnership, and to provide against present or future contemplated obligations or contingencies;

o. to carry out periodic valuations of the Partnership Assets and to furnish reports and valuations to the Partners in accordance with the provisions of clause 10;

p. to admit Subsequent Closing Investors to the Partnership in accordance with the provisions of clause 2.7;

q. to engage independent agents, valuer, lawyers, accountants, custodians, administrators, transfer agents, paying and collecting agents and financial and other advisers and consultants as It may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Partnership to perform or assist in the performance of all or any of the activities set forth in this clause 4.3, provided that the General Partner shall use reasonable care in the selection, appointment and monitoring of any such agents;

r. to register and publish all such notices, statements or other instruments as may be required pursuant to the 1915 Companies Law to be registered and published in relation to the establishment of the Partnership and in relation to any changes occurring in relation to the Partnership;

s. pending the application of monies drawn down pursuant to this Agreement in making Investments, meeting liabilities of the Partnership or paying the General Partner's Share and pending distribution pursuant to the terms of this Agreement to place or invest amounts drawn down or realised (as the case may be) in such deposit accounts in the name of the Partnership or a Custodian or in such government bonds or money market instruments as the General Partner may determine;

t. generally to communicate with the Partners and to report to the Partners at such times as it shall think fit;

u. to acquire, own and operate a company (whether within Luxembourg or elsewhere) owned by the Partnership for the purpose of making Investments;

v. to effect such insurances as may be appropriate or desirable for the purposes of the Partnership;

w. to make elections, filings and determinations under the tax laws of relevant jurisdictions as to any matters and enter into agreements with relevant tax authorities as to any matter;

x. on behalf of the Partnership and so as to bind the Partnership thereby, sign the Investment Advisory Agreement with the Investment Adviser in such form as it may approve provided that it shall reflect the provisions of this Agreement in relation to the Partnership and generally, as General Partner, represent the Partnership in its dealings with the Investment Adviser, or in relation to the protection of the Partnership Assets, or in any other respect; and

y. to do all or any other acts as are required of the General Partner by this Agreement or as are necessary or desirable in the opinion of the General Partner in furtherance of the foregoing powers and consistent with the terms of this Agreement.

4. Share capital. The Partnership has a share capital of one hundred pounds (GBP 100) divided into one hundred (100) Shares representing the Interest in the Partnership of the Carried Interest Partner.

5. Designation of the Limited Partner and of its contribution.

(i) The following partner is a limited partner: Queensgate Carry Partner, a limited liability partnership (société en commandite simple), in formation, whose registered office will be at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Limited Partner"), duly represented by Queensgate Carry Partner GP Coop SA, a cooperative company organised as a public limited liability company (société cooperative organisée comme un société anonyme), in formation, whose registered office will be at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its capacity as managing general partner (associé gérant commandité) of the Limited Partner.

(ii) The Limited Partner makes a subscription for one hundred (100) Shares representing its Interest in the Partnership for a total amount of one hundred pounds (GBP 100).

6. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.

(i) The date on which the Partnership commences is the: fifth of March in the year two thousand and twelve (5 March 2012).

(ii) The Partnership will end at the expiration of six years from the First Closing Date, subject to an extension of its term.

Queensgate Investments I S.à r.l.
ALEXANDER de MEYER
MANAGER

Référence de publication: 2012036380/249.

(120047962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Resyack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.741.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Resyack S.A. tenue le 27 mai 2011

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2011, les actionnaires ont renouvelé, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2017, le mandat des administrateurs suivants:

1. la société de droit panaméen ALAWIES S.A., avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, N°8, Edificio Igra, Panama City, Republic of Panama, inscrite au registre des sociétés du Panama sous le numéro 454784,

2. la société de droit panaméen STRAUBING INTERNATIONAL S.A., avec siège social à avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, N°8, Edificio Igra, Panama City, Republic of Panama, inscrite au registre des sociétés du Panama sous le numéro 454527,

3. la société CORDAY Investment Inc., avec siège social à Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2017 Madame Patricia SAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012039410/21.

(120052912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Telex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.581.

Extrait des résolutions des associés du 23 mars 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mademoiselle Yannick Poos demeurant professionnellement, 5 rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionnée de sa fonction de gérante B de la Société avec effet au 23 mars 2012.

2. Mademoiselle Paulina Denis, née le 25 October 1982 à Random, Pologne et demeurant professionnellement, 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommée gérante B de la Société avec effet au 23 mars 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Delloula Aouinti | - Gérante A |
| - Joanne Fitzgerald | - Gérante A |
| - Graham Peter Tyler | - Gérant A |
| - Mirko Fischer | - Gérant B |
| - Serge Philippe Maton | - Gérant B |
| - Paulina Denis | - Gérante B |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2012.

Telex S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante A

Référence de publication: 2012040055/27.

(120052801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

JMW Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 89.722.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "JMW Luxembourg S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 89722), a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on October 29th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1737 of December 5th, 2002 (the "Company").

The meeting is declared open and is presided by Mr. Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms. Virginie MICHELS, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to create two (2) categories of directors (directors of category A and of category B).
2. Subsequent amendment of Articles 6, 7 and 9 of the articles of associations.
3. Transfer of the registered office of the company to 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
4. Resignation by the current directors and by the statutory auditor from their respective mandates and discharge to be granted to them.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

First resolution

The Meeting RESOLVES to create two (2) categories of directors (directors of category A and of category B).

Second resolution

In order to reflect the resolution adopted here above, the Meeting RESOLVES to amend Articles SIX (6), SEVEN (7) and NINE (9) of the Company's Articles of Association, in order to give such articles the following new wording:

Art. 6. “The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. The board shall be composed of directors of category A and of category B.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company..

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.”

Art. 7. “The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing.

Art. 9. “Towards third parties, the Company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In case the board is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the Company. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.”

Third resolution

The Meeting RESOLVES to transfer with immediate effect the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Fourth resolution

The Meeting was informed by Mr Christophe DAVEZAC, Mrs Sandra ANSAY and Mrs Géraldine SCHMIT that they resign with immediate effect from their mandates as directors of the Company and the Meeting grants discharge to them for their mandates until today.

The Meeting was informed by READ SARL that it resigns with immediate effect from its mandate as statutory auditor of the Company and the Meeting grants discharge to it for its mandate until today.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to appoint as directors to be classified as directors of category A:

- Mr Jerry STRAUS, Chief Executive Officer, residing in 51 West Rock Trail, Stamford, CT 06902, USA,
- Mrs Katherine YIANNOULIS, Chief Financial Officer, residing in 171 Thorne Street, Bridgeport, CT 06606, USA.

The mandate of the directors thus appointed shall expire at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 31 December 2011.

The Meeting RESOLVES to appoint as directors to be classified as directors of category B:

- Mr Manuel HACK, Maître ès. sciences économiques, professionnellement résidant en 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionnellement résidant en 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The mandate of the directors thus appointed shall expire at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 31 December 2011.

Mr Manuel HACK has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

The Meeting RESOLVES to appoint as statutory auditor:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

The mandate of the statutory auditor thus been appointed shall expire at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 31 December 2011.

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to modify the first paragraph of article 13 and article 14 as follows:

Art. 13. (First paragraph). “The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday of May at 11.00..”

Art. 14. “The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.”

There being no further business, the meeting closes.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «JMW Luxembourg S.A.», (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 89722), une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1737 du 5 décembre 2002 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter et l'assemblée reconnaît:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal et sera dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de créer deux (2) catégories d'administrateurs (A et B administrateurs).

2. Décision de modifier les articles SIX (6), SEPT (7) et NEUF (9) des statuts de la Société.
3. Décision de transférer le siège social de la société au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
4. Démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge à leur accorder.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de créer deux (2) catégories d'administrateurs (A et B administrateurs).

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution adoptée ci-avant l'Assemblée DECIDE de modifier les articles SIX (6), SEPT (7) et NEUF (9) des statuts de la Société, pour leur donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. «La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera composé d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.»

Art. 7. «Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres, cette majorité devant nécessairement être composée d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Art. 9. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a pris note des démissions avec effet immédiat de Monsieur Christophe DAVEZAC, Madame Sandra ANSAY and Madame Géraldine SCHMIT de leurs fonctions d'administrateur de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale a pris note de la démission avec effet immédiat de READ SARL de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions d'administrateurs à affecter dans la catégorie d'administrateurs A:

- Monsieur Jerry STRAUS, Chief Executive Officer, demeurant 51 West Rock Trail, Stamford, CT 06902, USA,
- Madame Katherine YIANNOULIS, Chief Financial Officer, demeurant 171 Thorme Street, Bridgeport, CT 06606, USA.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions d'administrateurs à affecter dans la catégorie d'administrateurs B:

- Monsieur Manuel HACK, Maître ès. sciences économiques, demeurant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 et l'article 14 des statuts comme suit:

Art. 13. (Premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 11 heures.»

Art. 14. «L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, V.MICHELS, S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 mars 2012. Relation: EAC/2012/3210. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012036788/261.

(120049673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Coroma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.026.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012037423/9.

(120050046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037319/10.

(120050369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Cinven Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012037395/10.

(120049882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

MGP Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 114.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.445.

Extrait des résolutions des associés du 2 avril 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur George Graham demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 2 avril 2012.

2. Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 2 avril 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Christopher John McCormack
- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pour MGP Craven JV S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2012040045/24.

(120052802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012037411/10.

(120050163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Droffic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012037449/14.

(120050430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037474/10.

(120050126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

G.T.E., Green Tec Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-7364 Bofferdange, 14A, A Romesch.

R.C.S. Luxembourg B 161.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012037492/10.

(120049864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

INM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.882.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 12.02.2012

L'associé unique a accepté la démission de M Andreas Demmel avec effet au 14.02.2012 et a nommé en remplacement pour une durée indéterminée M Ian Kent, avec effet au 14.02.2012 résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg né le 03.12.1976 à Birmingham, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Ian Kent (Gérant)
- Robert Quinn (Gérant)
- Donal Buggy (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040039/20.

(120052843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Distributeurs Jeux Automatiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 5, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 167.732.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Vitor Diogo DA SILVA FARIA, né à Guimaraes (Portugal) le 6 juillet 1979, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Canal.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "DISTRIBUTEURS JEUX AUTOMATIQUES S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de location et de vente de jeux d'amusement et des jouets, de cd audio et vidéo.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-), représenté par 5, rue Dicks L-4081 Esch-sur-Alzette CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze (31.12.2012).

Souscription et Libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Vitor Diogo DA SILVA FARIA, né à Guimaraes (Portugal) le 6 juillet 1979, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Canal, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vitor Diogo DA SILVA FARIA, né à Guimaraes (Portugal) le 6 juillet 1979, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Canal, pré-qualifié.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Anibal Artur TEIXEIRA Mergulhao, né à Santa Adria/Armamar (Portugal) le 1^{er} mars 1957, demeurant à L-4510 Differdange, 31, route de Belvaux.

La société est valablement engagée par leur signature conjointe.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4081 Esch-sur-Alzette, 5, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, Notaire, la présente minute.

Signé: V.D. Da Silva Faria, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2012. Relation: EAC/2012/4092. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037970/98.

(120050493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Heddon 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 125.882.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012037504/11.

(120050240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Barsac Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.707.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BM INVESTMENT S.à r.l., a private limited company («société à responsabilité limitée») established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, incorporated by a deed of the undersigned notary today, in process of being registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, ("Registre de Commerce et des Sociétés") under Section B,

here represented by Mrs Nathalie HABAY, senior corporate administrator, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up that articles of incorporation of a private limited company («société à responsabilité limitée») which he declares to incorporate:

Title I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby formed by the present member(s) and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

1. To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

2. To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies” and each as a “Connected Company”). For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

3. To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

4. To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company shall take the name of BARSAC INVESTMENT S.à r.l..

Art. 5. The registered office shall be in the city of Luxembourg. It may, by a simple decision of the board of managers, be transferred to any other place inside the municipality of the Company registered office.

The Company may open offices and branches agencies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that in the view the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Title II. - Share Capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at 25.000,00 EUR (twentyfive thousand Euro) represented by 250 (two hundred and fifty) shares of a par value of 100,00 EUR (one hundred Euro) each, all fully paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used by the members to redeem shares, to offset any net realised losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. The shares may be transferred inter vivos to non-members but only with the prior approval in a general meeting of all the members representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the Company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

Title III. - Management

Art. 10.

10.1 The Company is managed by one or more managers, whether members or not, appointed by the sole member or, as the case may be, the members which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members may decide to qualify the appointed managers as class A managers ("Class A Managers") and class B managers ("Class B Managers").

They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole member or, as the case may be, of the general meeting of members.

The board of managers will meet upon request of any manager. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

10.2 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members, in case of Class A and B Managers, including at least one Class A Manager and one Class B Manager, are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote of the managers present or represented at the relevant meeting.

One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The minutes of the meeting of the board of managers shall be drawn up and signed by all managers present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

10.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole member or, as the case may be, to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The Company will be bound towards third by the joint signature of any two managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the board of managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole member or, as the case may be, the general meeting of members has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the board of managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Special and limited powers and/or special mandates may be delegated by the board of managers, to one or more agents, who need not be a manager or a member of the Company, acting either alone or jointly, in the case of specific matters, under such terms and with such powers as the manager or, as the case may be, the board of managers shall determine.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 11. The members may hold general meetings of members to be convened in compliance with the Law by the board of managers, by the auditor(s), if any, or by members owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) members, general meetings of members are not compulsory and the members may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of members, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the board of managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 12.

12.1 The general meeting of members will meet upon notice given by the, by the board of managers, by the auditor (s), if any, or by members owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the members at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

One or several members may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

12.2 Any regularly constituted general meeting of members of the Company represents the entire body of members.

Each member, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions. One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any member may be represented at general meetings by a special proxy holder appointed in writing or by fax and who need not be a member.

Art. 13. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, collective resolutions shall be taken only if adopted by members representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, collective resolutions amending the present Articles must be approved by members (i) being a majority of the members in number and (ii) representing three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 14. In case that the Company consists of only one member, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole member.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the members.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers will draw up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account, in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole member or, as the case may be, to the general meeting of members for approval.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the net annual profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the member(s) as dividend.

The board of managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Title VI. - Dissolution

Art. 18. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The Company may be dissolved by a decision of the sole member or, as the case may be, of the general meeting of members voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provision

Art. 19. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the Law.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having been set, all the 250 shares have been subscribed by BM INVESTMENT S.à r.l., prenamed, and the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of 25,000.EUR (twenty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,150.-.

Decisions of the sole shareowner

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1. The number of members of the management board is fixed at two (2).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

a) Class A Manager

- Mr Fernand HEIM, born in Luxembourg on 3rd October 1952, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

b) Class B Managers

- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDET, born in Arlon, on 28th September 1962, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

3. The Company is validly bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

4. The registered office of the Company is fixed at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the undersigned notary by name surname, civil status and residence, the same signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

BM INVESTMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et soumises aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B,

ici représentée par Madame Nathalie HABAY, senior corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts ci-après créées et toutes les personnes ou entités qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir directement ou indirectement des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toute autre entreprise luxembourgeoise ou étrangère, d'acquérir par achat, souscription ou acquisition, des sûretés et droits de toute sorte par participation, contribution, par souscription ferme ou option, par négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments de dette de quelque forme que ce soit, et de détenir, administrer, mettre en valeur et gérer de telles détentions d'intérêts.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes:

1. Emprunter des sommes d'argent sous toute forme que ce soit ou obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds par, y compris, mais non limité à l'émission d'obligations, de billets à ordres et autres instruments de dette ou de capital, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autre;

2. Accorder toute forme d'assistance, y compris, mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits à ses filiales ou à toute société dans laquelle elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désigné comme les "Sociétés Affiliées" et chacune une "Société Affiliée"). Aux fins de cet article, une société sera réputée appartenir au même "groupe" que la Société si cette autre société détient directement ou indirectement, est sous le contrôle de, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, dans chaque cas comme bénéficiaire ou trustee, garant ou autre fiduciaire. Une société est réputée en contrôler une autre si la société qui contrôle détient, directement ou indirectement, la totalité ou presque du capital social de la société ou a le pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, que ce soit par la possession de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement;

3. Entrer dans toute garantie, gage ou autre forme de sûreté, par engagement personnel ou hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, les droits de propriété (présents ou futurs) ou par toute autre méthode, pour l'exécution des contrats ou obligations de la Société et de l'une quelconque des Sociétés Affiliées, ou tout gérant ou dirigeant de la Société ou de l'une quelconque des Sociétés Affiliées, et d'accorder toute forme d'assistance aux Sociétés Affiliées, dans les limites de la loi applicable;

4. Conclure des contrats y compris, mais non limité à toute forme de contrat d'acquisition, promesse de vente, partenariat, contrats de souscription, accord de commercialisation, contrats de gestion, contrats de conseil, accords d'administration et autres contrats de services, contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BARSAC INVESTMENT S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de la Société en vertu d'une décision du conseil de gérance, selon le cas.

La Société pourra également établir des succursales ou autres bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé 25.000,00 EUR (vingt-cinq mille euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de 100,00 EUR (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 10.

10.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, les associés qui fixe(nt) leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les gérants nommés en gérant de catégorie A ("Gérants de Catégorie A") et en gérant de catégorie B ("Gérants de Catégorie B").

Ils peuvent être renommés à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance se réunira à la demande de tout gérant. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

10.2 Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B s'il y existe des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B, est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants

Les procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance doivent être établies par écrit et signées par tous les gérants présents à la réunion. Toutes les procurations seront annexées.

10.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le conseil de gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Des pouvoirs et/ou mandats spéciaux et limités pourront être délégués par le conseil de gérance à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, qui ne devra pas nécessairement être un gérant ou un associé de la Société, agissant seul ou conjointement, pour des affaires, dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi par le Conseil de Gérance, par le/les commissaire(s) aux comptes ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, sur avis discrétionnaire du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 12.

12.1 Les assemblées générales des associés se réunissent sur convocation du Conseil de Gérance, du/des commissaire (s) aux comptes ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

12.2 Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Chaque associé, indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient, peut participer aux décisions collectives. Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Tout associé peut être représenté aux assemblées générales par un mandataire spécial nommé par écrit ou par télécopieur et qui ne doit pas nécessairement être un associé.

Art. 13. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, des résolutions collectives ne seront adoptées que par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Art. 14. En cas où la Société n'a qu'un associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 15. Une portion des bénéfices disponibles peut être attribuée comme prime en faveur des gérants par une décision des associés.

Titre V. - Exercice social - Bilan - Distributions

Art. 16. L'exercice social de la Société cours du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. A la fin de chaque exercice sociale, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire des actifs et passifs de la Société ainsi que d'un compte de pertes et profits, conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque exercice il sera prélevé cinq pour cent du bénéfice net de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que la réserve légale s'élève à la dixième part du capital émis. Si à tout moment et pour une raison quelconque la réserve légale tombe en-dessous la dixième part du capital émis, le prélèvement annuel du cinq pour cent reprend jusqu'à ce qu'une telle proportion d'un dixième soit restituée.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'utiliser la totalité ou une part du solde à absorber des pertes existantes, le cas échéant,

à le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à l'exercice social prochain ou de le distribuer au (x) associé(s) comme dividendes.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Titre VI. - Dissolution

Art. 18. La Société n'est pas automatiquement dissoute par la mort, la banqueroute, l'interdiction ou la faillite financière d'un associé.

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les gérant(s) en fonction ou sinon par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Le liquidateur ou les liquidateurs seront conférés les pouvoirs les plus vastes pour la réalisation des actifs et le paiement de dettes.

L'actif après déduction du passif sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, reparti équitablement entre les associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas prévues par les présents Statuts, les associé(s) se référeront à la Loi.

Dispositions spéciales

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts ayant été fixés, toutes les 250 parts sociales ont été souscrites par BM INVESTMENT S.à r.l., susmentionnée, et les parts sociales ont été payées intégralement par un apport en numéraire, en sorte que le montant de 25.000,00 EUR (vingt-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, preuve de ceci a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant, approximativement au moins, des dépenses, frais, salaires ou charges, de toutes espèces, incombant ou facturés à la Société en raison de sa constitution est estimé à environ 1.150,-EUR.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé précité a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de gérance est fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

a) Gérant de Catégorie A

M. Fernand HEIM, né à Luxembourg le 3 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

b) Gérante de Catégorie B

Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

3. La Société est liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

4. Le siège social de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte de constitution est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise primera.

Dans la foi de laquelle, Nous, le notaire instrumentant, avons apposé notre sceau et notre signature.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie HABAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2012. Relation GRE/2012/947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037371/464.

(120049808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Dalton Investment Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.157.

L'an deux mille onze,

le trente décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de la société «DALTON INVESTMENT HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98 157, constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 148 du 05 février 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé le 08 juin 2007, publié au Mémorial, le 16 octobre 2007, numéro 2322.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Hélène DA SILVA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joao FERREIRA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transformation de société holding organisée dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts de la Société;

2. Modification de l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts de la Société.

3. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder, avec effet immédiat, à la transformation de la Société de son statut actuel de société holding organisée dans les limites de la Loi modifiée du 31 juillet 1929 en société anonyme de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article DEUX (2) des statuts relatif à l'objet social est modifié et aura à l'avenir la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance et d'organisation en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

En conséquence directe des résolutions prises ci-avant, l'Assemblée DECIDE de modifier encore les articles PREMIER (1^{er}), premier alinéa et TREIZE (13) des statuts de la Société, de sorte que ces articles auront désormais le nouveau libellé suivant:

Art. 1^{er} . (Premier alinéa). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «DALTON INVESTMENT HOLDING S.A.»»

Art. 13. «La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, H. DA SILVA, J. FERREIRA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2012. Relation: EAC/2012/265. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037438/76.

(120049902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“CLS Germany Limited”, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, established and having its registered office at 86 Bondway, GB SW81SF London (United Kingdom),

duly represented by

Ms Sandra CALVARUSO, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 December 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of “CLS LUXEMBOURG S.à r.l.” (the “Company”) a company (“société à responsabilité limitée”) established and having its registered office at 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110 163, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 11 August 2005, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 1386 of 14 December 2005. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on 24 September 2010, published in the Mémorial on 09 November 2010, number 2402.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.-EUR) in order to raise it from its present amount of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (4'700'000.-EUR) to an amount of FIVE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND EURO (5'200'000.-EUR).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to create and issue four thousand (4'000) new additional shares, having each a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.-EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash together with a share premium of THREE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (3'500'000.-EUR).

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Ms Sandra CALVARUSO, prenamed,

acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company "CLS Germany Limited" prementioned, pursuant to the prenamed proxy,

which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Company "CLS GERMANY LIMITED", to all four thousand (4'000) newly issued shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.-EUR) per share and to fully pay up such shares by a contribution in cash together with the prementioned share premium of THREE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (3'500'000.-EUR).

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of FOUR MILLION EURO (4'000'000.-EUR) has been produced to the undersigned notary, whereas the amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.-EUR) will be allocated to the share capital of the Company and the amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (3'500'000.-EUR) to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 6. (First paragraph). "The Company's corporate capital is fixed at FIVE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND EURO (5'200'000.-EUR) divided then into fortyone thousand six hundred (41'600) shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.-EUR) per share, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze,

le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«CLS Germany Limited», une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social au 86 Bondway, GB SW81SF Londres (Royaume-Uni),

dûment représentée par

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signée, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associée unique de «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 163, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 2005, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1386 du 14 décembre 2005. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial, le 09 novembre 2010, numéro 2402.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant que seule associés, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a DECIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (4'700'000.-EUR) à un montant de CINQ MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (5'200'000.-EUR).

Deuxième résolution

L'associée unique a DECIDÉ de créer et d'émettre quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales supplémentaires, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) toutes avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, a souscrire et libérées intégralement en numéraire ensemble avec une prime d'émission totale de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3'500'000.-EUR).

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenue:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la seule associée, la Société «CLS GERMANY LIMITED», prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

laquelle mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de la Société «CLS Germany Limited» toutes les quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales présentement émises d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) par part sociale et les libérer intégralement par un apport en numéraire ensemble avec la prédite prime d'émission d'un montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3'500'000.-EUR).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport d'un montant total de QUATRE MILLIONS D'EUROS (4'000'000.-EUR) ont été présentés au notaire soussigné, duquel un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.-EUR) est à allouer au capital social de la Société et le montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT CENTS EUROS (3'500'000.EUR) au poste prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a DECIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à CINQ MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (5'200'000.-EUR) divisé en quarante-et-un mille six cents (41'600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ trois mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2012. Relation: EAC/2012/50. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037417/127.

(120049887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Profiline Rénovations Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 154.484.

Extrait d'une cession de parts du 6 février 2012

Il résulte d'une cession de parts reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Luxembourg en date du 6 février 2012, concernant la société PROFILINE RENOVATIONS SARL, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.484, que:

1. Michal DOLINAJ, gérant de société, demeurant à L-8440 Steinfort, 72, rue de Luxembourg, déclare céder à: Sasa VESIC, gérant de société, demeurant à L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre, cinquante et une (51) parts sociales de la Société, pour le prix de deux mille six cents euros (2.600,- €).
2. - Michal DOLINAJ, gérant de société, demeurant à L-8440 Steinfort, 72, rue de Luxembourg, gérant technique, et - Sasa VESIC, gérant de société, demeurant à L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre, gérant administratif, agissant en leurs qualités de gérants, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.
3. Les associés,
- Dragana LENTIC, coiffeuse, demeurant à L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre, et
 - Sasa VESIC, gérant de société, demeurant à L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre, donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
4. Ils acceptent la démission du gérant, Michal DOLINAJ, préqualifié, demeurant à L-8440 Steinfort, 72, rue de Luxembourg.
5. Ils décident de nommer Rudolf WIDENKA, gérant, demeurant à F-57570 Hagen, 5B, rue du Acker, comme gérant technique, pour une durée indéterminée.
6. Suite à la résolution qui précède le capital social est désormais réparti comme suit:
- | | |
|--|-----|
| - Dragana LENTIC, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| - Sasa VESIC, soixante-quinze parts sociales | 75 |
| Total: cent parts sociales | 100 |
- Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: LAC/2012/6608. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012037631/35.

(120049973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Coroma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.026.

L'an deux mille douze, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COROMA S.A. avec siège social à L-7680 Waldbillig, 22 rue André Hentges, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 141026, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 2211 en date du 10 septembre 2008.

L'Assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manel ROMERA demeurant à L-7680 Waldbillig, 22 rue André Hentges.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Waldbillig à Luxembourg et modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur " par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Waldbillig à Luxembourg et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L2441 Luxembourg, 330 Rollingergrund.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Romera; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2012. Relation: EAC/ 2012/2786. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012037422/50.

(120049875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.929.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 mars 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Alexander Jeffrey, demeurant professionnellement, 8 Marina View, Asia Square Tower 1 #27-03, Singapore 018960, a démissionné de sa fonction de gérant A de la Société avec effet au 30 mars 2012.

2. Monsieur Steven Willingham, né le 6 octobre 1969 à Boston, Royaume-Uni et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 mars 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Julie Mossong - Gérante A
- Delloula Aouinti - Gérante A
- Steve Willingham - Gérant A
- Paul Raingold - Gérant B
- Sharon Raingold - Gérante B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour MGP Malthazar S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante A

Référence de publication: 2012040046/26.

(120052796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Heddon 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 125.886.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012037505/11.

(120050239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 98.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037530/10.

(120050092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Drake Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.048.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DRAKE INVEST S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 42, rue de la Vallée (R.C.S. Luxembourg, section B number 165048), incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on November 25, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Elisa Paola ARMANDOLA, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Cancellation of the par value of all the shares representing the share capital of the company.
2. Increase of the share capital by an amount of thirteen million one hundred and fifty-nine thousand euro (EUR 13,159,000.00) so as to raise it from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.00) up to an amount of thirteen million one hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 13,199,000.00), without issuance of new additional shares.
3. Subscription of the whole capital increase by the sole shareholder of the company fully paid up by contribution in kind in the form of her property of:
 - all the shares of the company ALOMAR PROPERTIES INC. with registered office in Panama (Republic of Panama)
 - all the shares of the company IFELOND S.A., with registered office in Montevideo (Uruguay)
 - portfolios n°9414000 and n°166091 consisting in current accounts, equities, hedge funds
 - a claim against the company ALOMAR INVESTMENTS LTD with registered office in Bahamas
 - a claim against the company NEWS CORPORATION with registered office in Liberia
 with a total share premium amounting to seven million two hundred and seventy thousand one hundred euro (EUR 7,270,100.00).

4. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 3 of the Articles of Incorporation of the company in order to reflect the increase of the share capital of the company.

5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to cancel the par value of all the shares representing the share capital of the company.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the share capital by an amount of thirteen million one hundred and fifty-nine thousand euro (EUR 13,159,000.00) so as to raise it from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.00) up to an amount of thirteen million one hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 13,199,000.00), without issuance of new additional shares.

Subscription and Payment

The increase of capital has been subscribed by the sole shareholder of the company fully paid up by contribution in kind in the form of her property of:

- all the shares of the company ALOMAR PROPERTIES INC. with registered office in Panama (Republic of Panama)
- all the shares of the company IFELOND S.A., with registered office in Montevideo (Uruguay)
- portfolios n°9414000 and 166091 consisting in various assets
- a claim against the company ALOMAR INVESTMENTS LTD with registered office in Bahamas
- a claim against the company NEWS CORPORATION with registered office in Liberia

This contribution is valued at a total of twenty million four hundred and twenty-nine thousand one hundred euro (EUR 20,429,100,00). The sum of thirteen million one hundred and fifty-nine thousand euro (EUR 13,159,000.00) is allocated to the share capital and the sum of seven million two hundred and seventy thousand euro (EUR 7,270,000.00) is allocated to a share premium account.

The abovementioned contribution in kind is described and valued in a report of an independent auditor established by "Grant Thornton Lux Audit S.A.", réviseur d'entreprises agréé, Luxembourg, on the 28th of December 2011 which will remain annexed to the present deed.

The conclusions of this report are the following

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the increase of the par value multiplied by the number of the existing shares, and the allocation to the share premium account.»

This report will remain annexed to the present deed.

It results from a certificate that the contributor is the sole owner of the shares contributed and that they are free of any liens, pledges or other encumbrances. This certificate will remain annexed to the present deed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of the article 3 of the Articles of Incorporation of the company will be read as follows:

“ **Art. 3§1.** The corporate capital is fixed at thirteen million one hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 13,199,000.00) divided into four hundred (400) shares with no par value.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DRAKE INVEST S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 165048), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Elisa Paola ARMANDOLA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale de toutes les actions représentant le capital social de la société.
2. Augmentation du capital social d'un montant de treize millions cent cinquante-neuf mille euros (EUR 13.159.000,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,00) à un montant de treize millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 1.199.000,00), sans émission d'actions nouvelles.
3. Souscription de l'entière part de l'augmentation de capital par l'actionnaire unique de la société, intégralement payée par l'apport en nature de:
 - toutes les actions de la société ALOMAR PROPERTIES INC., avec siège social à Panama (République du Panama),
 - toutes les actions de la société IFELOND S.A., avec siège social à Montevideo (Uruguay),
 - portefeuilles n°9414000 and n°166091 consistant en comptes courants, actions, hedge funds,
 - une créance envers la société ALOMAR INVESTMENTS LTD, avec siège social aux Bahamas,
 - une créance envers la société NEWS CORPORATION, avec siège social au Liberia, assortie d'une prime d'émission globale de sept millions deux cent soixante-dix mille cent euros (EUR 7.270.100,00).
4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société en vue de refléter l'augmentation de capital de la société.
5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale de toutes les actions représentant le capital social de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize millions cent cinquante-neuf mille euros (EUR 13.159.000,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,00) à un montant de treize millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 13.199.000,00), sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et Libération

L'augmentation de capital a été souscrite par l'actionnaire unique de la société et intégralement payée par l'apport en nature de:

- toutes les actions de la société ALOMAR PROPERTIES INC., avec siège social à Panama (République du Panama),
- toutes les actions de la société IFELOND S.A., avec siège social à Montevideo (Uruguay),
- portefeuilles n°9414000 and n°166091 consistant en différents actifs
- une créance envers la société ALOMAR INVESTMENTS LTD, avec siège social aux Bahamas.
- une créance envers la société NEWS CORPORATION, avec siège social au Liberia.

Cet apport est évalué à la somme totale de vingt millions quatre cent vingt-neuf mille cent euros (EUR 20.429.100,00), dont la somme de treize millions cent cinquante-neuf mille euros (EUR 13.159.000,00) est allouée au capital social souscrit et la somme de sept millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 7.270.000,00) est allouée à un poste de prime d'émission.

L'apport en nature a été décrit dans un rapport de réviseur d'entreprises sur l'apport en nature établi par «Grant Thornton Lux Audit S.A.», réviseur d'entreprises agréé, Luxembourg, en date du 28 décembre 2011, qui restera annexé aux présentes.

Les conclusions (en version anglaise) de ce rapport sont les suivantes:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the increase of the par value multiplied by the number of the existing shares, and the allocation to the share premium account.»

Le rapport restera annexé aux présentes.

Il résulte d'une attestation que le souscripteur est le seul propriétaire des actions apportées et que ces dernières sont libres de tous gages, nantissements ou autres charges. Cette attestation restera annexée aux présentes.

Troisième résolution

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

“ **Art. 3§1.** Le capital social est fixé à treize millions cent quatrevingt-dix-neuf mille euros (EUR 13.199.000,00) divisés en quatre cents (400) actions sans désignation d'une valeur nominale.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement six mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. P. ARMANDOLA, C. RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/212. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037447/178.

(120049895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Invista European Real Estate Trust SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012037531/11.

(120050088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

JMW Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037539/10.

(120049885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

LIST Société Anonyme, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 20.764.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58296 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012037560/10.

(120049964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Teal Brackmills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.225.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012037695/11.

(120049921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Teal Hams Hall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 800.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037696/11.

(120050283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.085.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 8 Décembre 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour de la Société

Signature

Référence de publication: 2012037791/14.

(120050112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

LIST Société Anonyme, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 20.764.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58396 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012037561/10.

(120050269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

HHH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.250.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HHH S.A.», ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 1 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 858 du 6 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 86250 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 652 du 26 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et scrutatrice Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-) au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) par voie d'annulation de mille deux cents (1.200) actions et remboursement aux actionnaires.

2. Modification subséquente de l'article 3 premier alinéa des Statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide, conformément à la proposition du conseil d'administration de la Société, de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-) au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) par annulation de mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) et remboursement aux actionnaires de la somme totale d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-).

En outre, tout pouvoir est conféré au conseil d'administration pour fixer le moment précis du remboursement, lequel peut intervenir en plusieurs étapes et conformément aux dispositions légales applicables en la matière et en fonction des liquidités de la société.

Délaï de remboursement: le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée concernant les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société,

le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

En conséquence de cette réduction de capital, l'article 3 alinéa premier des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}**. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000.- EUR), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2012. Relation: EAC/2012/261. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037510/56.

(120049901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037593/10.

(120050288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

L&L Luxury Goods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.237.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 23 mars 2012 que:

1. Le siège social de la société est transféré du 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 23 mars 2012.

2. Les démissions de M. Frank Walenta, M. Jean-Marc Heitz et M. Robert Reggiori en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 23 mars 2012 sont acceptées.

3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société et composent le conseil d'administration de la Société avec effet au 23 mars 2012 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017;

- M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

- M. Olivier De Mets, né le 10 novembre 1977 à Messancy, Belgique et avec adresse professionnelle au 3, rue Randlingen, L-8366 Hagen;

- Mlle Natalie Ang, née le 22 avril 1975 à Singapour, Singapour et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

4. La démission de M. Mohammed Kara en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 mars 2012 est acceptée.

5. Kohnen & Associés S.à.r.l., avec siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190 est nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 mars 2012 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2012039901/32.

(120052852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Frohboesestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.124.

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared:

“CLS LUXEMBOURG S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register in Luxembourg, under section B number 110.163,

duly represented by:

Ms Sandra CALVARUSO, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 December 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of “FROHBOESESTRASSE S.à r.l.” (the “Company”) a company (“société à responsabilité limitée”) established and having its registered office at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.124, incorporated formerly under the name “OSLO FINANCE S.à r.l.” pursuant to a notarial deed enacted on 11 August 2005, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 36 on 06 January 2006, page 1723. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 12 June 2009 and published in the Mémorial on 15 July 2009, number 1367, page 65613.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.- EUR) in order to raise it from its current amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300'000.- EUR) to an amount of EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (800'000.- EUR).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to create and issue four thousand (4'000) new additional shares, having each a par value of HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash without any share premium, in a aggregate amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.- EUR).

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Mrs Sandra CALVARUSO, prenamed,

acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company “CLS LUXEMBOURG S.à r.l.” prementioned;
pursuant to the prenamed proxy,

which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Company “CLS LUXEMBOURG S.à r.l.”, to all four thousand (4'000) newly issued shares with a par value of HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) per share, by a contribution in cash of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.- EUR).

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.-EUR) has been produced to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation so to give it henceforth the following wording:

Art. 6. (First paragraph). “The Company’s corporate capital is fixed at EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (800’000.- EUR) divided into six thousand four hundred (6’400) ordinary shares with a par value of HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze,

le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«CLS LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 55, avenue la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.163,

dûment représentée par:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de d’une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signée, restera annexée au présent acte à des fins d’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l’associée unique de «FROHBOESESTRASSE S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.124, constituée originellement sous la dénomination de «OSLO FINANCE S.à r.l.» suivant acte notarié en date du 11 août 2005, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 36 du 06 janvier 2006 et page 1723. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial le 15 juillet 2009, sous le numéro 1367 et page 65613.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social et agissant en tant que seule associés, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique a DECIDÉ d’augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d’un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500’000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de TROIS CENT MILLE EUROS (300’000.- EUR) à un montant de HUIT CENT MILLE EUROS (800’000.- EUR).

Deuxième résolution

L’associée unique a DECIDÉ de créer et d’émettre quatre mille (4’000) nouvelles parts sociales supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) toutes émises avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, a souscrire et libérées intégralement en numéraire sans paiement d’une prime d’émission quelconque, d’un montant total de CINQ CENT MILLE EUROS (500’000. EUR).

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenue:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la seule associée, la Société «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.», prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

laquelle mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de la Société «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.» toutes les quatre mille (4’000) nouvelles parts sociales ordinaires présentement émises d’une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) par part sociale et libérer ces parts sociales par un apport en numéraire d’un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500’000.- EUR).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport d'un montant total de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.-EUR) ont été présentés au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a DECIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à HUIT CENT MILLE EUROS (800'000.- EUR) divisé en six mille quatre cents (6'400) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2012. Relation: EAC/2012/54. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037471/124.

(120049891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Gemarpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.591.

L'an deux mil douze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GEMARPA S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1669 du 4 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1734 du 30 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Augmentation du capital à raison de CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT POINT QUARANTE EUROS (EUR 51.428,40 EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE-MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT EUROS (EUR 471.428) à CINQ CENT VINGT DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX POINT QUARANTE EUROS (EUR 522.856,40 EUR) par l'émission de trente (30) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

1. Souscription des trente (30) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale comme suit:

a. Neuf (9) actions par PARTS INVEST S.A., et libération entière de ces actions nouvelles par apport en espèces d'un montant de QUINZE MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT POINT CINQUANTE-DEUX EUROS (15.428,52 EUR)

b. Vingt et une (21) actions par Monsieur Valério CESANO, et libération entière de ces 21 nouvelles actions par apport en nature consistant en cinq cent (500) titres de la société française ROMIT S.à r.l., ensemble avec une prime d'émission de CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE POINT DOUZE EUROS (164.000,12 EUR).

2. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à une augmentation de capital à raison de CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT POINT QUARANTE EUROS (EUR 51.428,40 EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE-MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT EUROS (EUR 471.428.-) à CINQ CENT VINGT DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX POINT QUARANTE EUROS (EUR 522.856,40 EUR) par l'émission de trente (30) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

A) PARTS INVEST S.A., une société ayant son siège social à L2145 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 88.712,

ici représentée par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 20 février 2012, laquelle déclare souscrire à neuf (9) actions nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de QUINZE MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT POINT CINQUANTE-DEUX EUROS (15.428,52 EUR)

B) Monsieur Valério CESANO, chef d'entreprise, demeurant au 46, avenue de New York, à F-75016 Paris (France),
ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 20 février 2012,

lequel déclare souscrire à vingt et une (21) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature consistant en cinq cents (500) titres de la société française ROMIT S.à r.l., ayant son siège à L-75015 Paris, 7, rue d'Arsonval, enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 23 juillet 1999 sous le numéro 013807, pour TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT NEUF POINT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (35.999,88 EUR), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE POINT DOUZE EUROS (164.000,12 EUR)

correspondant à la différence entre la valeur des nouvelles parts émises, à savoir TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT NEUF POINT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (35.999,88 EUR), et la valeur de l'apport en nature, à savoir DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,- EUR).

En conformité avec l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ledit apport en nature a été évalué dans un rapport établi en date du 28 février 2012 par Alter Audit Sàrl, une société ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.675, en la personne de Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 21 actions GEMARPA S.A. à créer sans désignation de valeur nominale et d'une prime d'émission d'EUR 164.000,12.»

Il résulte d'un certificat émis en date du 28 février 2012 par Monsieur Valerio CESANO, précité, agissant en sa qualité de gérant de la société ROMIT Sàrl, dûment habilité pour engager valablement la société par sa signature unique que

«- Monsieur Valerio CESANO est propriétaire de 500 parts sociales de "ROMIT" soit 100% du capital social total.

- les 500 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Valerio CESANO est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 500 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi française et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 500 parts sociales de la société, requises au Grand-Duché de Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature»

Lesdites procurations, le rapport sus-visée, ainsi que le certificat susmentionné, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le montant de QUINZE MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT POINT CINQUANTE-DEUX EUROS (15.428,52 EUR) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er}. Alinéa.** Le capital social est fixé à CINQ CENT VINGT DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX POINT QUARANTE EUROS (EUR 522.856,40 EUR) représenté par TROIS CENT CINQ (305) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE QUATRE CENT EUROS (1.400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, C. NOEL, F. CIPOLLETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2012. Relation: LAC/2012/10106. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037489/121.

(120049831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Luxtîm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 117.633.

L'an deux mille douze, le vingt février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Adriano DA SILVA CARVALHO, administrateur de sociétés, demeurant à L-6951 Olingen, 9, rue de Flaxweiler.
2. Manuel Martins LOUREIRO DE ARAUJO, technicien de chantier, demeurant à L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton,
ici représenté par Adriano DA SILVA CARVALHO, susdit,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 février 2012,
laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

associés de la société LUXTIM SARL, avec siège social à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B117.633, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1711 du 13 septembre 2006, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 21 mai 2010.

Les comparants prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Ils décident d'étendre l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la promotion immobilière, la vente et l'achat de biens immobiliers, la location immobilière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle a également pour objet l'exercice du métier d'entrepreneur de constructions, de plafonneur-façadier, de carreleur et d'entrepreneur de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DA SILVA CARVALHO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2012. Relation: LAC/2012/8834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037573/41.

(120049931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

OIRP Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.625.

Les statuts coordonnés au 15 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012038185/11.

(120050440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

The Way S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.618.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 22 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 mars 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012037711/13.

(120050279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037673/10.

(120050416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037738/10.

(120049997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

Les statuts coordonnés au 12 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012038296/11.

(120050439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 30 mars 2012 à 16h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers enregistré sous le numéro B65477, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société. Le mandat prendra fin avec les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012039562/15.

(120052823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Kapellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.433.

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“CLS LUXEMBOURG S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register in Luxembourg, under section B number 110 163,

duly represented by:

Ms Sandra CALVARUSO, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 December 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of "KAPELLEN S.à r.l." (the "Company") a company ("société à responsabilité limitée") established and having its registered office at 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112 433, incorporated formerly under the name "LUXTRON S.à r.l." pursuant to a notarial deed enacted on 28 November 2005, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 474 on 03 March 2006 and page 22735. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 17 July 2006 and published in the Mémorial on 13 October 2006, number 1928 and page 92526.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.-EUR) in order to raise it from its current amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (3'500'000.-EUR) to an amount of FIVE MILLION EURO (5'000'000.-EUR).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to create and issue sixty thousand (60'000) new additional shares, having each a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash without any share premium, in a aggregate amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.-EUR).

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Ms Sandra CALVARUSO, prenamed,

acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company "CLS LUXEMBOURG S.à r.l." prementioned; pursuant to the prenamed proxy,

which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Company "CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", to all sixty thousand (60'000) newly issued shares with a par value of TWENTYFIVE EURO (25.-EUR) per share, by a contribution in cash of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.-EUR).

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.-EUR) has been produced to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation so to give it henceforth the following wording:

Art. 6. (First paragraph). "The Company's corporate capital is fixed at FIVE MILLION EURO (5'000'000.-EUR) divided into two hundred thousand (200'000) ordinary shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze,

le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«CLS LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 55 avenue la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 163,

dûment représentée par:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signée, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associée unique de «KAPELLEN S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 112 433, constituée originellement sous la dénomination de «LUXTRON S.à r.l.» suivant acte notarié en date du 28 novembre 2005, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 474 du 03 mars 2006, page 22735. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial le 13 octobre 2006, sous le numéro 1928 et page 92526.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant que seule associés, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a DECIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3'500'000.-EUR) à un montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (5'000'000.-EUR).

Deuxième résolution

L'associée unique a DECIDÉ de créer et d'émettre soixante mille (60'000) nouvelles parts sociales supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) toutes émises avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, a souscrire et libérées intégralement en numéraire sans paiement d'une prime d'émission quelconque, d'un montant total d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.-EUR).

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenue:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la seule associée, la Société «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.», prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

laquelle mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de la Société «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.» toutes les soixante mille (60'000) nouvelles parts sociales ordinaires présentement émises d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.EUR) par part sociale et libérer ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport d'un montant total d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.EUR) ont été présentés au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a DECIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (5'000'000.-EUR) divisé en deux cent mille (200'000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2012. Relation: EAC/2012/51. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037543/125.

(120049890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

CLDF Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.842.

—
Streichung des Geschäftsführers Chee Chung Tham gemäß der außerordentlichen Generalversammlung vom 19. September 2011.

Einschreibung des neuen Geschäftsführers Savin Mao, geboren 10. Oktober 1979, 201 The Hong Kong Center Building, Sothearos Blvd, Phnom Penh, Cambodia gemäß der außerordentlichen Generalversammlung vom 19. September 2011.

Luxembourg, den 07. März 2012.

Unterschriften

Beauftragter

Référence de publication: 2012039661/14.

(120052891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Belfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 86.819.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée en date du 28 octobre 2011

La cooptation, par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2010, de Madame Caterina SCOTTI, docteur en sciences statistiques, née le 06.12.1969 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 2bis, rue Astrid à L-1143 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Monsieur Marc ROBERT, administrateur démissionnaire, est ratifiée. Elle terminera le mandat de Monsieur Marc ROBERT venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012

Pour extrait sincère et conforme

BELFIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012040021/16.

(120052797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Lux Signalisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Op der Hokaul, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.364.

—
Extrait d'une cession De parts sociales de la société à responsabilité limitée LUX SIGNALISATION s.à r.l. du 14 septembre 2011

Il résulte d'une cession de parts sociales du 14.9.2011 que la société GEPART S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel a cédé à la société EXTERNE Holding S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, les 240 parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée LUX SIGNALISATION s.à r.l., avec siège social à L- 5230 Sandweiler, Op der Hokaul, route de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012039909/14.

(120052878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Community Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement, des actionnaires du 15 mars 2012

Résolutions:

- Monsieur Roland Cimolino, expert-comptable, né le 18 janvier 1962 à Grevenmacher, demeurant à L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny est nommé administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Roland Cimolino, expert-comptable, né le 18 janvier 1962 à Grevenmacher, demeurant à L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny est nommé administrateur-délégué de la société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

- Madame Marie-Thérèse Lambert est rayée de la société de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039666/15.

(120052958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Kani Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.969.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 26 janvier 2012

L'associé unique de Kani Lux Holdings S.à r.l. ("la Société"), a décidé comme suit;

- d'accepter la démission M. Juan Pablo Gomez de sa fonction de Gérant de classe A de la Société, avec effet au 25 janvier 2012.

Luxembourg, le 02 avril 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012039887/15.

(120052952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Blade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.079.920,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012040122/12.

(120053179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Otto Colmesch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 125.819.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040914/10.

(120054081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.